

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

MARDI  
10 mai 2016  
2016-05-10

Session spéciale du Conseil municipal tenue le 10 mai 2016 à 17 heures à l'Hôtel de ville sis au 180 rue Sainte-Louise.  
Cette assemblée est non régulièrement convoquée, mais régularisée, tous les membres du Conseil étant présents et ayant renoncé à l'avis de convocation

Étaient présents: Messieurs Mario Tremblay, Bernard Chassé, Denis Jeanson, Pierre-Michel Gadoury, mesdames Isabelle Desrosiers et Annie Bélanger.

Sous la présidence du Maire, monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

#### ORDRE DU JOUR

1. Renoncement à l'avis de convocation
2. Ouverture de l'assemblée par monsieur Normand Champagne
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Soumission «Déplacement du rang Sainte-Louise Ouest»
5. Levée de l'assemblée.

---

Son honneur le Maire, monsieur Normand Champagne procède à l'ouverture de la présente assemblée.

---

2016-162 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la conseillère Annie Bélanger  
Et résolu

QUE : le présent ordre du jour soit et est adopté.

Adopté unanimement

**2016-163**     **Soumission «Déplacement du rang Sainte-Louise Ouest»**  
(N/D X-0339)

Donner suite, s'il y a lieu aux soumissions reçues pour les travaux à être exécutés pour le déplacement du rang Sainte-Louise Ouest, suite au glissement de terrain.

- Pavage JD inc.                                112 233,56 \$
- Jobert inc.                                     109 048,04 \$
- Sintra inc.                                     97 406,82 \$
- Excavation Michel Chartier inc.        96 181,19 \$
- Généreux Construction inc.            85 458,05 \$

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury  
Et résolu

QUE : suite aux recommandations de monsieur Éric Fournier, ingénieur des services EXP inc. la municipalité accorde le contrat à Généreux Construction inc. au coût de 85 458,05 \$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme;

QUE : l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'acceptation du Ministère de la Sécurité civile;

Adopté unanimement.

**2016-164**     **Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller Mario Tremblay

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

**Fin de l'assemblée à 17 h 15**

Adopté unanimement.

---

Normand Champagne, Maire

---

Nicole D. Archambault, d.g.